

## CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN D'AULPS

### PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, en salle de la Mairie, sous la présidence de William CHALENÇON, Maire.

Date de convocation : 11 février 2025

Nombre de membres :

15 élus en exercice, 13 élus présents et 14 élus votants

Le Maire a quitté la séance pour les votes des délibérations des Comptes financiers uniques des budgets principal, eau et assainissement, remontées mécaniques et pompes funèbres.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

William CHALENÇON, Estelle COUDERT, Rébecca VERMANT, André JORDAN, Vincent FREMONT, Sylviane COTTET DUMOULIN, Catherine VULLIEZ, Catherine CULLAZ, Laurent MUDRY, Françoise JOCHUM, Dominique HALLOT, Yves DELALE et Sophie COTTET.

#### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES ET AYANT DONNE PROCURATION :**

François MITHIEUX (procuration à André JORDAN).

#### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

Kévin DELALE.

#### **SECRETAIRE DE SÉANCE :** Rébecca VERMANT

Le Maire demande aux élus s'ils approuvent le procès-verbal de la séance du 20 janvier dernier. Sophie COTTET confirme que le chiffre d'affaires de la SAEM du Roc d'Enfer de 1 million d'euros, annoncé par le Maire pour le début de saison d'hiver 2024/2025 n'a pas été retranscrit dans le procès-verbal. Elle demande à ce qu'il soit mentionné.

Le reste du contenu du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 janvier 2025 est approuvé par les élus.

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Adoption du Compte Financier Unique - CFU - pour les comptes de l'exercice comptable 2024 et suivants du budget principal et des budgets annexes de la Commune.
- Vote des comptes financiers uniques 2024 des budgets suivants : principal, eau et assainissement, remontées mécaniques et pompes funèbres.
- Vote de l'affectation des résultats 2024 sur l'exercice 2025 des budgets suivants : principal, eau et assainissement, remontées mécaniques et pompes funèbres.
- Adoption des budgets primitifs 2025 suivants : principal, eau et assainissement, remontées mécaniques et pompes funèbres comprenant :
  - la subvention d'exploitation au budget annexe des remontées mécaniques
  - la subvention d'équipement au budget annexe des remontées mécaniques
  - la subvention d'équipement pour l'acquisition d'un véhicule par l'EHPAD
- Vote des tarifs des forfaits de la station du Roc d'Enfer pour la saison hivernale 2025/2026.
- Retour sur les décisions du Maire
- Compte-rendu de la Commission d'urbanisme du jeudi 6 février 2025
- Questions diverses

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire demande aux élus s'ils acceptent de délibérer sur un point qui n'est pas inscrit à l'ordre du jour : l'emploi de vacataires au périscolaire. Les élus valident à l'unanimité l'ajout de ce point.

Le Maire passe la parole à Sylviane COTTET DUMOULIN, responsable du comité scolaire, jeunesse et sports. Elle explique que trois agents de la Commune ont été en arrêt de travail et le maintien des services de la garderie et de la cantine est à flux tendu. Le Maire et Sylviane COTTET DUMOULIN remercient les élus, les enseignantes et le personnel du secrétariat d'avoir aidé à la cantine ; la Mairie a ainsi pu maintenir ce service de restauration.

Sylviane COTTET DUMOULIN poursuit en indiquant que le retour des agents à la rentrée des vacances n'est pas garanti à ce jour et propose de créer deux postes de vacataires, à compter du lundi 10 mars jusqu'au 18 avril inclus (date des vacances de printemps). Ainsi, la Mairie pourrait embaucher des personnes, payées à l'heure de travail effectif ; elle précise que les vacataires ne bénéficient pas de congés payés, de formation ou d'un complément de rémunération, c'est un emploi assez précaire. Sylviane COTTET DUMOULIN propose aux élus de pouvoir confier les missions du périscolaire, soit la garderie du matin, la restauration scolaire, la garderie du soir et le ménage de l'école.

Les élus débattent du montant brut horaire et conviennent de fixer la rémunération à 25€ brut de l'heure.

Après discussion, les élus votent, à l'unanimité des votants, la création de deux postes de vacataires, au périscolaire, pour la période du 10 mars au 18 avril inclus, pour effectuer des missions du périscolaire au tarif de 25€ brut de l'heure.

#### **ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - CFU - POUR LES COMPTES DE L'EXERCICE COMPTABLE 2024 ET SUIVANTS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNE**

Le Maire rappelle aux élus que le Compte Financier Unique – CFU – est la nouvelle norme de présentation des budgets locaux, en remplacement du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Trésorier. C'est un document unique qui sera obligatoire pour toutes les collectivités locales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Après discussion, les élus, à l'unanimité des votants, approuvent le recours au compte financier unique (CFU) pour les comptes de la commune (principal, eau et assainissement, remontées mécaniques et pompes funèbres) de l'exercice comptable 2024 et pour les exercices suivants.

#### **VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024 DES BUDGETS : PRINCIPAL / EAU ET ASSAINISSEMENT / REMONTEES MECANIQUES ET POMPES FUNEBRES**

Le Maire quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote. Il confie la présidence de la séance à André JORDAN, doyen de l'Assemblée.

André JORDAN confirme que les chiffres des CFU des budgets principal, eau et assainissement, remontées mécaniques et pompes funèbres de l'année 2024 sont identiques à ceux présentés et discutés lors des 2 réunions de préparations des budgets des 4 et 10 février dernier.

Après discussion, les élus approuvent, à 11 voix pour et 2 voix contre (Sophie COTTET et Yves DELALE), les comptes financiers uniques des budgets suivants : principal, eau et assainissement, remontées mécaniques et pompes funèbres de l'année 2024.

*En vertu de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique sera jointe à ce procès-verbal.*

## **VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2024 SUR L'EXERCICE 2025 DES BUDGETS SUIVANTS : PRINCIPAL, EAU ET ASSAINISSEMENT, REMONTEES MECANIQUES ET POMPES FUNEBRES.**

Le Maire présente les résultats de l'exercice 2024 des budgets suivants et confirme leur affectation au budget primitif 2025 :

### **BUDGET PRINCIPAL**

Résultat de la section de fonctionnement 2024 : excédent de 881 459.56 € ; inscrit en 2025 comme suit:

- 341 500 € en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 en recette d'investissement.
- 539 959.56 € au compte 002 en recette de fonctionnement.

Résultat de la section d'investissement 2024 : déficit de 341 489.46 € ; inscrit en 2025 au compte 001 en dépense d'investissement.

### **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Résultat de la section de fonctionnement 2024 : excédent de 65 686.06 € ; inscrit en 2025 au compte 002 en recette de fonctionnement.

Résultat de la section d'investissement 2024 : excédent de 357 922.49 € ; inscrit en 2025 au compte 001 en recette d'investissement.

### **BUDGET REMONTEES MECANIQUES**

Résultat de la section de fonctionnement 2024 : déficit de 71 137.63 € ; inscrit en 2025 au compte 002 en dépense de fonctionnement.

Résultat de la section d'investissement 2024 : excédent de 312 578.92 € ; inscrit en 2025 au compte 001 en recette d'investissement.

### **BUDGET POMPES FUNEBRES**

Résultat de la section de fonctionnement 2024 : déficit de 26 658.54 € ; inscrit en 2025 au compte 002 en dépense de fonctionnement.

Résultat de la section d'investissement 2024 : déficit de 8 592.08 € ; inscrit en 2025 au compte 001 en dépense d'investissement.

Après discussion, les élus approuvent, à 12 voix pour et 2 voix contre (Sophie COTTET et Yves DELALE), les affectations de résultat 2024 sur l'exercice 2025 pour les budgets mentionnés ci-dessus.

## **ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2025 SUIVANTS : PRINCIPAL, EAU ET ASSAINISSEMENT, REMONTEES MECANIQUES ET POMPES FUNEBRES**

Le Maire confirme aux élus que les chiffres suivants des budgets primitifs de l'année 2025, sont identiques à ceux présentés et discutés lors des 2 réunions des préparations des budgets des 4 et 10 février dernier.

### **BUDGET PRINCIPAL**

Budget 2025 de la section de fonctionnement : 3 828 000 €

Budget 2025 de la section d'investissement : 1 705 960 €

### **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Budget 2025 de la section de fonctionnement : 1 152 000 €

Budget 2025 de la section d'investissement : 870 000 €

### **BUDGET REMONTEES MECANIQUES**

Budget 2025 de la section de fonctionnement : 943 150 €

Budget 2025 de la section d'investissement : 1 232 700 €

## BUDGET POMPES FUNEBRES

Budget 2025 de la section de fonctionnement : 32 250.62 €

Budget 2025 de la section d'investissement : 43 084.16 €

Après discussion, les élus approuvent, à 12 voix pour et 2 voix contre (Sophie COTTET et Yves DELALE), les budgets primitifs 2025 tels que présentés ci-dessus.

## SUBVENTION D'EXPLOITATION ET D'EQUIPEMENT DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE DES REMONTEES MECANIQUES

Le Maire rappelle que ces budgets primitifs 2025 contiennent une subvention d'exploitation de 550 000 € en fonctionnement et une subvention de 250 000 € en investissement, amortissable sur 20 ans ; du budget principal vers le budget annexe des remontées mécaniques.

Après discussion, les élus approuvent, à 12 voix pour et 2 voix contre (Sophie COTTET et Yves DELALE), les subventions du budget principal vers le budget des remontées mécaniques d'un montant total de 800 000€.

## SUBVENTION D'EQUIPEMENT POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE PAR L'EHPAD

Le Maire rappelle que l'EHPAD du Haut-Chablais doit remplacer son véhicule qui permet le portage de repas aux domiciles des personnes âgées de la Vallée.

Un nouveau véhicule frigorifique coûte 33 492€. L'EHPAD a sollicité une subvention de 18 000€ auprès de la CARSAT et des subventions aux Communes de la CCHC, au prorata de leur population, pour un montant global 15 492€ selon le tableau ci-dessous :

	Population 2024	%	Subvention EHPAD
La Vernaz	313	3.79 %	586 €
La Forclaz	229	2.77 %	429 €
La Baume	327	3.95 %	613 €
Le Biot	646	7.81 %	1 210 €
Seytroux	545	6.59 %	1 021 €
<b>Saint Jean d'Aulps</b>	<b>1622</b>	<b>19.62 %</b>	<b>3 039 €</b>
Essert-Romand	519	6.28 %	972 €
La Côte d'Arbroz	359	4.34 %	673 €
Montriond	974	11.78 %	1 825 €
Morzine	2735	33.08 %	5 124 €
<i>total</i>		<i>100.00 %</i>	<i>15 492 €</i>

Après discussion, les élus approuvent, à l'unanimité, la subvention d'équipement, de 3039 € à l'EHPAD, amortissable sur 1 an.

## VOTE DES TARIFS DES FORFAITS DE LA STATION DU ROC D'ENFER POUR LA SAISON HIVERNALE 2025/2026

Le Maire informe les élus de la demande de la SAEM du Roc d'Enfer de voter dès à présent les tarifs des remontées mécaniques pour la saison d'hiver 2025/2026 afin de pouvoir inclure la nouvelle grille tarifaire dans les réservations des centres de vacances. Auparavant, il y avait un décalage préjudiciable entre les tarifs lors de la réservation et les tarifs achetés au moment du séjour.

Le Maire propose une augmentation globale de 3% des tarifs, ce qui se traduit par une augmentation de 1€ ; pour exemple, le forfait 5 heures adulte passe de 35.50 à 36.50€. Il confirme que c'est le forfait qui se vend le plus.

Françoise JOCHUM demande comment on se situe par rapport aux autres stations. Le Maire répond qu'on suit la même tendance et qu'il restera, bien sûr, les promos pour acheter moins cher les forfaits.

Après discussion, les élus votent à 12 voix pour et 2 voix contre (Sophie COTTET et Yves DELALE) l'augmentation de 3% des forfaits des remontées mécaniques pour la saison d'hiver 2025/2026. Sophie COTTET et Yves DELALE tiennent à préciser que les forfaits sont trop chers ; ils sont contre cette augmentation. Yves DELALE précise que c'est ce que les gens remontent comme information.

## DECISIONS DU MAIRE

Le Maire présente aux élus les décisions récentes prises dans le cadre des attributions que le Conseil municipal lui a délégué par délibérations.

### Location des appartements

Le Maire confirme la location suivante au Restaurant l'Etabli

- 1 studio
- Loyer : 500 € par saisonnier hors charges
- Du 6 février au 31 mars 2025

Le Maire confirme aux élus que tous les appartements de l'ancienne MGEN sont loués.

## COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'URBANISME

La Commission s'est réunie le 6 février 2025.

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
<b>NUMERO</b>	PC07423825B0001	G426		
<b>RECU LE</b>	22/01/2025	G1155		
<b>NOM</b>	PARKER Stuart (ancienne ferme mitoyenne)			
<b>LIEU</b>	3051 route de la moussiere d'en haut			
<b>OBJET</b>	Demolition annexe, renov habitation, chang dest, extension, abri voitures	1 log. 202,10m²		

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
<b>NUMERO</b>	DP07423825B0003	E 294-2228	UC	Blanche bleue 139B
<b>RECU LE</b>	20/01/2025			
<b>NOM</b>	GAYDON Jérôme			
<b>LIEU</b>	1107 route d'Essert la Pierre			
<b>OBJET</b>	panneaux photovoltaïques			
<b>NUMERO</b>	DP07423825B0004	AE391	UB2	bleue 64A
<b>RECU LE</b>	21/01/2025			
<b>NOM</b>	ALLEN Ian			
<b>LIEU</b>	2110 Route des Grandes Alpes			
<b>OBJET</b>	Abri voiture, modif Facade terrace, parking, chang dest			
<b>NUMERO</b>	DP07423825B0005	Ai294		
<b>RECU LE</b>	22/01/2025			
<b>NOM</b>	Layani Brigitte			
<b>LIEU</b>	1046 Route de la Moussiere			
<b>OBJET</b>	Generateur Photovoltaïque			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
<b>NUMERO</b>	DP07423825B0006	AH 283	UC	Bleue 75L
<b>RECU LE</b>	27/01/2025			
<b>NOM</b>	STEIN David			
<b>LIEU</b>	104 impasse Clos du Pont			
<b>OBJET</b>	Extension balcon + terrasse, modif. Façade La Ouarnery			
<b>NUMERO</b>	DP07423825B0007	C 1702-1703	UH	bleue 158N
<b>RECU LE</b>	03/02/2025			
<b>NOM</b>	MCCLINTOCK			
<b>LIEU</b>	181 impasse de la Grotte			
<b>OBJET</b>	panneaux solaires			
<b>NUMERO</b>	DP07423825B0008	E 36-37	UH	bleues 140L-138A
<b>RECU LE</b>	03/02/2025			
<b>NOM</b>	PACHOUX Fantin			
<b>LIEU</b>	168 route du Plan de Lesse			
<b>OBJET</b>	agrandissement balcon, modif. façade, cheminée			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
<b>NUMERO</b>	DP07423825B0009	AD 557	UA2	bleue 64A
<b>RECU LE</b>	03/02/2025			
<b>NOM</b>	LINDLEY Christian			
<b>LIEU</b>	1614 routedes Grandes Alpes			
<b>OBJET</b>	Changement toiture			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
<b>NUMERO</b>	CU07423825B0006	AE 186		
<b>RECU LE</b>	20/01/25			
<b>NOM</b>	NOVALPS			
<b>OBJET</b>	cu de simple information			
<b>LIEU</b>	La Combe			
<b>NUMERO</b>	CU07423825B0007	B1912		
<b>RECU LE</b>	23/01/25	B1915		
<b>NOM</b>	NOVALPS			
<b>OBJET</b>	cu de simple information			
<b>LIEU</b>	Les Granges			
<b>NUMERO</b>	CU07423825B0008	AC 271		
<b>RECU LE</b>	04/02/2025			
<b>NOM</b>	NOVALPS			
<b>OBJET</b>	cu de simple information			
<b>LIEU</b>	Mont d'Evian			
<b>NUMERO</b>	CU07423825B0009	G 486		
<b>RECU LE</b>	05/02/2025	487-511		
<b>NOM</b>	NOVALPS			
<b>OBJET</b>	cu de simple information			
<b>LIEU</b>	2343 route de la Moussière			

Estelle COUDERT présente les DIA, déclaration d'intention d'aliéner, en cours. Aucune décision de préemption n'est prise par les élus.

Les dossiers suivants ont été signés :

DOSSIER	DEMANDEUR	LIEU DIT	OBJET	DECISION + DATE
CU24B142	JORDAN André	Au Clou	Hangar agricole de stockage	ACCORD 27/01/25
PC24B23	PUECH Thomas	Saint Jean	Chalet	ACCORD 21/01/25
MO/PC 23B03	SCI WISTERIA	182 impasse de la Grotte	Soubassement habitable, extension habitation, aménagement et extension grenier	ACCORD 11/02/25
DP24B39	BAILLY Samuel	131 route du Péage	Clôture	Rejet tacite 20/01/25
DP25B03	EUNF-RM04 (GAYDON Jérôme)	1107 route d'Essert la Pierre	Panneaux photovoltaïques	ACCORD 13/02/25
DP25B04	ALLEN Ian	2110 route des Grandes Alpes	Abri voiture, modif. Façades, terrasse, parking, changement de destination	REFUS 14/02/2025

## QUESTIONS DIVERSES

### Médiathèque

Rébecca VERMANT confirme que l'architecte va déposer une autorisation d'urbanisme pour les travaux de la future médiathèque et dans un second temps, une autorisation d'urbanisme pour la future salle du Conseil et des mariages.

### Conseil d'école

Sylviane COTTET DUMOULIN confirme la tenue du 2<sup>ème</sup> conseil d'école de cette année scolaire au cours duquel les parents n'ont pas posé de questions. En complément de l'ordre du jour, il a été évoqué l'attitude des enfants à la cantine ; il conviendrait de modifier le règlement intérieur pour permettre de répondre aux difficultés rencontrées par le personnel encadrant. Il est également envisagé de mettre en place un self au lieu d'un service à table. Sylviane COTTET DUMOULIN ajoute que le travail sur le renouvellement du parc informatique de l'école se poursuit.

### Eau non conforme - secteur du mont d'Evian

Sophie COTTET interroge le Maire sur les résultats d'analyse d'eau non conforme sur le secteur du Mont d'Evian. Vincent FREMONT confirme qu'il s'agit d'une panne sur la batterie qui injecte le chlore dans le réseau. C'est un problème électrique qui a été résolu tout de suite mais il a fallu attendre les nouveaux résultats d'analyse et le feu vert de l'Agence Régionale de Santé.

Sophie COTTET regrette que l'information n'ait pas été faite sur les réseaux sociaux et sur le site internet de la Commune. Le Maire répond que c'était un choix de cibler les personnes concernées par une distribution d'eau et d'informations dans les boîtes aux lettres. Lorsque l'information circule sur les réseaux, elle inquiète de nombreuses personnes qui ne sont pas concernées par le problème.

Sophie COTTET conclut que cela fait 4 fois depuis juillet dernier que la Commune connaît une restriction d'eau. Vincent FREMONT, adjoint à l'eau et à l'assainissement, répond que les 3 autres fois, le problème était lié aux travaux de jonction du nouveau réseau d'eau sur le réservoir de la Moussière ; et que celui-ci est désormais équipé d'un traitement UV. Le Maire ajoute qu'un projet de traitement UV est également envisagé pour le réservoir du Mont d'Evian.

### Rapport d'observations définitives de la CRC

Sophie COTTET interroge le Maire sur le rapport de la CRC. Le Maire confirme que la Mairie vient de recevoir le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Commune de Saint Jean d'Aulps ainsi que des comptes de la délégation de service public de la Société anonyme du Roc d'Enfer. Il sera inscrit au prochain Conseil municipal. Le Maire confirme que le secrétariat a déjà mis en place des recommandations comme les décisions du Maire. Il confirme que celui-ci sera envoyé par mail avant la séance du 17 mars prochain.

### Fuite d'eau aux Jardins de l'Abbaye

Yves DELALE rappelle au Maire qu'il y a une fuite d'eau depuis février 2024 aux Jardins de l'Abbaye. Le Maire confirme qu'une intervention est prévue par les services techniques sur ce branchement.

### Bulletin municipal

Le Maire remercie Sylviane COTTET DUMOULIN et les élus pour la parution d'un nouveau bulletin municipal qui est comme chaque année, lu et apprécié par les habitants.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal** prévue le lundi 17 mars 2025.

Le Maire,  
William CHALENÇON

Le Secrétaire de séance,  
Rébecca VERMANT

